





Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

**A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :**

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

**POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE**

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAVA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementations 2021. Il y va des finances de vos communes  
Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein

### Travaux CRTIS pour 2024 / 2025

- ❖ « Opération récupération de données pour Stadium » :  
Mail mairie, mail service des sports, mail club – numéro téléphone service technique
- ❖ Contrôle des équipements en fonction du niveau d'évolution des clubs (D2 vers D1 - D1 à N3 et R1 à N3)
- ❖ Revoir les règlements généraux District sur les équipements sportifs (Application des règlements 2021)

En cas d'accession, dérogation utilisée >> donc normes applicables sans dérogation possible

- ✓ ST DOULCHARD – Sortie sécurisée vestiaires / aire de jeu pour T3 (R1)
- ✓ AVOINE – Sectorisation pour T2 (N2) – reclasser en T3 PN

A faire sur 2024/2025

- ✓ COUVRET >> pelouse + tests sous 6 mois – **prévoir contrôle Alain et Guy**
- ✓ LUISANT >> tests in situ en cours – **vu avec Fred**
- ✓ CHATEAUNEUF / LOIRE >> classement T3 – **Prévu avec Amilly**
- ✓ AMILLY **prévoir avant le 15/08/2024 – Guy et Alain**
- ✓ DEOLS >> classement T3 >> **prévoir vers 15/08/2024 – Guy et Patrick**

### RETOUR CFTIS pour classements validés et infos

La C.F.T.I.S. confirme en date du 20/06/2024, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 7 du 02/06/2024

- ❖ MAINVILLIERS - STADE BERNARD MAROQUIN - NNI 282290101

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 22/08/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 20/06/2029.



La C.F.T.I.S. confirme en date du 11/07/2024, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 8 du 16/07/2024

❖ **ORLEANS - STADE MARCEL GARCIN - NNI 452340201**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 15/08/2024.

**Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 13/10/2028.**

❖ **SAINT CYR SUR LOIRE - COMPLEXE SPORTIF GUY DRUT 1 - NNI 372140101**

Cette installation était classée en Niveau T3 PN Prov jusqu'au 10/07/2024.

**Elle demande qu'une action de maintenance corrective soit réalisée avant le 30/06/2025 (sablage par exemple) au niveau des tranchées drainantes.**

**Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 30/06/2025.**

❖ **TOURS - STADE DU DANEMARK - NNI 372610201**

Cette installation était classée en Niveau T3 PN Prov jusqu'au 10/07/2024.

**Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 11/07/2029.**

❖ **AVOINE - STADE MARCEL VIGNAUD 1 - NNI 370110101**

Cette installation est classée en Niveau Travaux (T2 PN) jusqu'au 31/08/2024.

**Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 11/07/2029.**

❖ **LUCÉ - STADE DES PETITS SENTIERS - NNI 282180301**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 22/06/2030.

**La Commission précise que la date de mise à disposition étant le 22/10/2019, le changement de niveau en Niveau T3 impose des tests quinquennaux. Il convient donc de réaliser les tests de performance sportive et de sécurité avant le 22/10/2024.**

**Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 22/10/2024**

❖ **YMONVILLE - COMPLEXE COMMUNAUTAIRE CŒUR DE BEAUCE - NNI 284260201**

Cette installation est une création (projet en cours).

**La C.F.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T3 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T3 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**



## INFOS : CONTROLE DES PELOUSES DE T1 à T3 .... 105 x 68

Ce contrôle est **exigé tous les 5 ans à partir de T3** fonction :

- ✓ Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- ✓ Pour un changement de pelouse ou moquette
- ✓ Pour la création d'une aire de jeu (dimensions uniques > 105 x 68 – Ed 2021)

.....

**IMPORTANT** : Adresse mail CRTIS >> [terrains@centre.fff.fr](mailto:terrains@centre.fff.fr)

### District du Cher

#### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

##### 1.2 Confirmations de niveau de classement

###### ■ JARS – STADE DES PILIERS – NNI 181170102

Cette installation est classée T5 jusqu'au 16/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 07/06/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Cotin et Turpin du 07/06/2024 notant 1 coté de main courante

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/07/2034**

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

##### 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

###### ■ BOURGES – STADE GRANDS BEAUREGARDS – NNI 180330601

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 06/11/2026

La CRTIS prend la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'un renouvellement de revêtement en gazon synthétique et le changement de niveau de classement de T4 vers T3, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 10/07/2024
- Plan projet **non coté** (105 x 68 – buts à 8 > axe 2m65 – bancs de 3m50 (5m >> T3) et 2m « délégués »)
- **Fournir plan des vestiaires (T3 >> 2 x 25m<sup>2</sup> HS – 12m<sup>2</sup> Hs – bureau – tunnel vestiaires / aire de jeu)**

La CRTIS note que la présente demande concerne un changement de revêtement (mise en place d'un gazon synthétique de 40 mm, remplissage liège avec couche de souplesse de 22 mm).

**La CRTIS attire l'attention sur les points suivants :**

- **La forme de pente en toit avec pente transversale de 0,5% doit veiller à obtenir une hauteur constante de 2,44 m sous la barre transversale des buts.**
- **La Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service, à la date anniversaire de cette mise en service.**
- **Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement.**



- La main courante protégeant l'aire de jeu doit avoir une hauteur de 1,00 m à 1,10 m et être obstruée (Art 6.6.1).

La CRTIS donne un avis préalable favorable pour un niveau T4 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T4 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

#### 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

##### ■ ALLOUIS – STADE MUNICIPAL – NNI 180050101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/10/2034

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable avec pour objectif d'améliorer l'aire de jeu en pelouse naturelle ainsi que des documents transmis :

- ✓ Demande d'avis préalable du 20/06/2024
- ✓ Devis
- ✓ Plan de l'aire de jeu coté, pelouse de 106,50 x 66,50

La CRTIS note et propose que :

- ✓ L'aire de jeu est de 99 x 60 (Noté Stadium). Il serait bon de prévoir des dimensions possibles de 105 x 68 afin de sécuriser l'avenir de la structure – pas de contrainte foncière avérée (Etude CRTIS possible)

La CRTIS donne un avis préalable favorable sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

Travaux terminés, la CDTIS effectuera une visite de contrôle

#### 4.6 Divers AP

##### ■ LA CHAPELLE SAINT URSIN – STADE OMNISPORTS – NNI 180500101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 06/06/2028

Cet équipement fait l'objet d'un API du 12/06/2024 pour la pose d'une clôture

- ✓ Lettre d'intention du 11/06/2024 signée du maire
- ✓ Reçu plan pour la pose d'une clôture
- ✓ Devis TBP

La CDTIS propose un avis favorable pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021)

Cette modification de niveau T6 en T5 minimum est obligatoire pour une D1

Une visite sera effectuée, travaux terminés par la CRTIS



#### ■ **LA CHAPELLE SAINT URSIN – STADE OMNISPORTS 2 – NNI 180500102**

Cette installation était classée T6 jusqu'au 20/03/2034

Cet équipement fait l'objet d'un API du 12/06/2024 pour la pose d'une clôture

- ✓ Lettre d'intention du 11/06/2024 signée du maire
- ✓ Reçu plan pour la pose d'une clôture
- ✓ Devis TBP

**La CDTIS propose un avis favorable pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021)**

**Une visite sera effectuée, travaux terminés par la CRTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

#### ■ **SAINTE SOLANGE – STADE MUNICIPAL – NNI 182350101**

Cette installation était classée T6 jusqu'au 27/10/2024

Ce club accède à la D1 avec un équipement classé niveau T6 (T5/4 mini obligatoire pour D1)

Reçu pour étude :

- ✓ Plan de l'aire de jeu
- ✓ Plan de masse (Equipement non clos)
- ✓ Plan des vestiaires coté
- ✓ Photos

**Une visite conjointe CDTIS et CRTIS est programmée afin de lister les travaux à faire et les délais de réalisation**

#### ■ **SANCERRE – STADE JACQUES CARTIER – NNI 182410101**

- ✓ Courrier de la CDTIS 18 concernant le stade en date du 20/06/2024

**Pris note** (Equipement plus classé au 04/06/2024)

#### ■ **BOURGES – STADE DES GRANDS BEAUREGARDS**

- ✓ Courrier de la ville du 04/07/2024 concernant des travaux sur cet équipement jusqu'à fin octobre. Le club des Portugais de Bourges jouera sur le SYN de Raimbault

**Pris note**

### **9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

#### **9.2 Confirmations de classement**

#### ■ **BOURGES – COMPLEXE JACQUES RIMBAULT – NNI 180330101**

Cet éclairage est classé E4 jusqu'au 28/09/2024

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/05/2023



Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Desoeuvres du 22/05/2024

Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 435 lux
  - U1h (EhMin/EhMax): 0,56
  - U2h (Ehin/EhMoy): 0.70
- Points Bis: conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 12/03/2025 (Mis à date pour la Commission des Championnats)**

#### ■ VIERZON – STADE BROUHOT – NNI 182790102

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 23/11/2021

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/05/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Clouvet, Cotin et Garcia du 06/06/2024

Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 284 lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0,17 (0,40 pour E6)
- U2h (Ehin/EhMoy): 0.34 (0,60 pour E6)

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS ne peut faire le classement de cet éclairage  
Cet éclairage est interdit aux compétitions en nocturne**

## District de l'Eure-et-Loir

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ DREUX – STADE HAMEAU DE PAUL BERT 2 – NNI 281340102

Cette installation était classée T3 en travaux jusqu'au 30/06/2023, puis fermé par sécurité  
Cet équipement fait l'objet d'un API du 28/09/2023 pour le changement de la moquette synthétique pour un niveau T3

- ✓ Rapport de visite du 14/06/2024 de Mr Malbrand, CFTIS
- ✓ Tests in situ à fournir avant le 26/11/2024 (Ouvert avant contrôle suite à l'occupation de Jean Bruck 1)

**Au regard des documents, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 16/07/2034 et transmet à la CFTIS pour info**



### 1.3 Changements de niveau

#### ■ LUCE – STADE DES PETITS SENTIERS – NNI 282180301

Cette installation était classée T5 jusqu'au 01/07/2021, puis en travaux

Cet équipement fait l'objet d'un API du 03/10/2022 pour la création de vestiaires pour un niveau T3

- ✓ Plan modifié des vestiaires avec liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu SYN
- ✓ Rapport de visite du 14/06/2024 de Mr Malbrand, CFTIS
- ✓ Tests sur Stadium mais à faire en 2024

**Au regard des documents, la CRTIS transmet à la CFTIS**

## 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

### 2.2 Tests in-situ de maintien de classement

#### ■ MAINVILLIERS – STADE BERNARD MAROQUIN – NNI 282290101

- ✓ Reçu tests in situ pelouse du 04/06/2024

**La CRTIS transmet à la CFTIS**

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

### 4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

#### ■ CHATEAUNEUF EN THYMERAI – STADE DE LA PAJOTTERIE – NNI 280890101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 26/06/2023

Cet équipement fait l'objet d'un API du 17/04/2024 pour la réhabilitation des vestiaires pour un niveau T4, voire T3

- ✓ Lettre d'intention du 18/04/2024 signée du maire
- ✓ Reçu plan pour la réhabilitation des anciens vestiaires :
  - 2 vestiaires « joueurs » par jumelage pour 28 et 27m<sup>2</sup> HS avec 6 douches – WC – Lavabo avec miroir
  - 1 vestiaire arbitres donné pour 12m<sup>2</sup> avec douche – Lavabo avec miroir
  - 1 bureau >> 8m<sup>2</sup>
  - Sanitaire public indépendant hors zones vestiaires
  - Aire de jeu 105 x 68
  - Liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu

**La CDTIS propose un avis favorable pour ce projet pour un T3 (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) et transmet à la CFTIS**

**Une visite sera effectuée, travaux terminés par la CRTIS**

### 4.5 Éclairage initial ou modification LED

#### ■ JOUY – STADE JADE – NNI 282010101

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 01/03/2025

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 06/02/2024 pour un éclairage en E6 LED et du document suivant :



1/ Une étude photométrique **SCHREDER** pour **E6 LED** en date du 27/06/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 17m40 LB – 14m50 LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 LED
- Projecteur : Ecoblast 4 240 LED
- Eblouissement (Glare rating) : **GR Max = 55 (recommandé, mais non conforme > max 50)**
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : non fourni
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 185 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,55
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,77

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.  
**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

■ **JOUY – STADE JADE annexe – NNI 282010102**

Cet éclairage n'était pas classé

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 06/02/2024 pour un éclairage en E7 LED et du document suivant :

1/ Une étude photométrique **SCHREDER** pour **E7 LED** en date du 27/06/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 90 x 56
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts non symétriques – de **5 à 28m** (coté 0101) à 15/17m LB – de 19m (coté 0101) à 6 m opposé LT
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : Ecoblast 6 360 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = recommandé
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : non fourni
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 96 lux (100lux pour FAFA)
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,48
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,70

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.  
**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**  
**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement pour le référencer sur Stadium**  
**Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage**



#### ■ BAILLEAU LE PIN – STADE MUNICIPAL – NNI 280210101

Cet éclairage est classé E entraînement jusqu'au 17/12/2024

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 28/06/2024 pour un éclairage en E6 LED et du document suivant :

1/ Une étude photométrique **SIGNIFY** pour **E6 LED** en date du 17/07/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 17m50 LB – 6m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 LED
- Projecteur : Optivision Gen 3.5
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46,4
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 182 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,57
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,79

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

#### ■ YMONVILLE – COMPLEXE COMMUNAUTAIRE CŒUR DE BEAUCE – NNI 284260201

Cet éclairage est une création

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 27/06/2024 pour un éclairage en E6 LED et des documents suivants :

1/ Plan coté

2/ Une étude photométrique **SIGNIFY** pour **E6 LED** en date du 05/06/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 LB – 6m LT
- Hauteur minimum de feu : 19m
- Nombre total de projecteurs : 12 LED
- Projecteur : Optivision Gen 3.5
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44,5
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 200 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,62
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,80
- Points Bis : conformes

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**



## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

### ■ MAINVILLIERS – GYMNASSE BERNARD MAROQUIN – NNI 282299901

Cette installation n'est pas classée

La CDTIS prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Futsal 3 du 15/04 /2024

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 14/04/2024 (Voir protection des supports charpente face à la tribune)
- ✓ Reçu attestation pour 400 personnes le 21/05/2024 + PV de Cds >> fournir AOP

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 sous réserve de la pièce AOP avant le 01/09/2024**

## 8. AFFAIRES DIVERSES

### ■ YMONVILLE – COMPLEXE COMMUNAUTAIRE CŒUR DE BEAUCE – NNI 284260201

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 27/06/2024 pour un T3 SYN et des documents suivants :

- ✓ Lettre d'intention de la Communauté de Communes Cœur de Beauce
- ✓ Plans de situation et de masse
- ✓ Plan de l'aire de jeu SYN, charge liège
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Etude photométrique pour E6 LED (gestion CRTIS)

**La CRTIS transmet le projet à la CFTIS pour avis**

### ■ ILLIERS COMBRAY

- ✓ Demande de NNI pour un Foot5 >> NNI 281965501

## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 9.1 Classements initiaux

### ■ MAINVILLIERS – GYMNASSE BERNARD MAROQUIN – NNI 282299901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/06/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Demay et Edmond le 12/04/2024

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 806 lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0,72
- U2h (Ehin/EhMoy): 0.90

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau EFutsal 3 jusqu'au 16/07/2028 (attente classement gymnase)**



## District de l'Indre

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ **TOURNON SAINT MARTIN – STADE DE BEL AIR – NNI 362240101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 19/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 24/06/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Masson et Cormier du 02/07/2024 notant des vestiaires à 13m<sup>2</sup>
- ✓ AOP de 2010

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/07/2034**

##### ■ **VENDOEUVRES – STADE JEAN ROBERT GIRAUDON – NNI 362320101**

Cette installation est classée T5 jusqu'au 29/09/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 08/07/2024, d'un contrôle FAVA sur les vestiaires et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Masson et Champagnat du 10/07/2024. La CRTIS suggère qu'une étude soit faite pour une aire de jeu à 105 x 68 afin d'avoir un niveau T4

**Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 29/09/2030**

### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

##### ■ **SAINT MICHEL EN BRENNE – STADE MUNICIPAL – NNI 362040101**

- ✓ Demande de mise en retrait par mail du 24/06/2024

Pris note

## District de l'Indre-et-Loire

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ **LOCHE SUR INDROIS – STADE DE LA BERTHONNIERE – NNI 371330101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 14/06/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Freulon du 14/06/2024 notant « Utilisé que pour des équipes jeunes »
- ✓ **AOP/AAC à fournir**

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/07/2034**



#### ■ **ESVES LE MOUTIER – STADE MUNICIPAL – NNI 371030101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 03/07/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Malbrand du 03/07/2024
- ✓ **AOP/AAC à fournir**

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/07/2034**

#### ■ **SAINT HIPPOLYTE – STADE MUNICIPAL – NNI 372210101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 03/07/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Malbrand du 03/07/2024
- ✓ **AOP/AAC à fournir**

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/07/2034**

#### ■ **MAILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 371420101**

Cette installation est classée T4 jusqu'au 27/10/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 du 02/07/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 02/07/2024 notant des vestiaires de moins de 20m<sup>2</sup> HS
- ✓ **AOP/AAC à fournir**

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/07/2034**

#### ■ **AVOINE – STADE MARCEL VIGNAUD – NNI 370110101**

Cette installation est classée en « travaux pour T2 » jusqu'au 01/08/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T3 du 02/07/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Malbrand du 04/07/2024 notant que les travaux demandés pour un T2 PN n'ont pas été effectués. En cas d'accession en N2, ces derniers devront être terminés avant le 01/06/2025
- ✓ Mail confirmant ce refus de travaux
- ✓ **Fournir tests in situ pelouse**

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS**



#### ■ SAINT SENOCH – STADE MUNICIPAL – NNI 372380101

Cette installation est classée T7 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 02/07/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Malbrand du 04/07/2024 notant des vestiaires fermés et aire de jeu non tracée (dossier vu avec le Président Esves / St Senoch)
- ✓ AOP/AAC à fournir

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/07/2034**

## 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN - EN GAZON SYNTHETIQUE OU HERBE

### 2.2 Tests in-situ de maintien de classement

#### ■ SAINT CYR SUR LOIRE – STADE GUY DRUT – NNI 372140101

- ✓ Reçu tests in situ pelouse LABOSPORT du 27/05/2024

Transmis à la CFTIS

#### ■ TOURS – STADE DU DANEMARK – NNI 372610201

- ✓ Reçu tests in situ pelouse LABOSPORT du 31/05/2024

Transmis à la CFTIS

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

### 4.1 AP Divers

#### ■ VILLEDOMER – STADE LA FARDELLERIE – NNI 372760101

Cette installation est classée T4 jusqu'au 09/03/2030

La demande d'API porte sur un arrosage intégré sur un 105 x 68

- ✓ Plan coté de l'aire de jeu + plan du positionnement des arroseurs
- ✓ Lettre d'intention du 04/04/2024 signée du maire
- ✓ Devis du **06/11/2023**
- ✓ 24 Arroseurs type RAIN BIRD 8005

**La CRTIS émet un avis favorable**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de sécurité**

#### ■ SAVONNIERES – STADE DES FONTAINES – NNI 372430101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 14/05/2029

- ✓ La demande porte sur une demande de T3 PN et l'évaluation des travaux
- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 10/07/2024
- ✓ Plan des vestiaires coté

**La CRTIS transmet le bilan des travaux à effectuer pour ce niveau T3 via Mr Freulon**

(Prévoir API, plan de réhabilitation des vestiaires, plan sorte vestiaires / aire de jeu)

**L'utilisation en R1 ne pourra se faire que travaux terminés et équipement contrôlé et classé**



## 8. AFFAIRES DIVERSES

### ■ MONNAIE – STADE EMILE LEGER 0102 ou 0104

Réunion sur site le 03/04/2024 à 10h afin d'étudier un niveau T3 pour un club en R1

- ✓ Rapport de Mrs Malbrand et Freulon
- ✓ Reçu mail de Mr Jacques Lemaire, maire de Monnaie le 09/07/2024
- ✓ Plan de cheminement vestiaires / SYN
- ✓ Plan des vestiaires en réhabilitation

**Réponse fournie le 11/07/2024 via la CRTIS** (Demande échéancier – API signé – plans avec avis favorables)

**Son utilisation en R1 ne pourra se faire qu'équipement contrôlé et en mode « travaux jusqu'à.. »**

## District de Loir-et-Cher

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ BILLY – STADE REMI LEVEQUE – NNI 410160101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 16/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 10/07/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Fournillon du 27/06/2024
- ✓ AAC pour 299 personnes du 27/06/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/07/2034**

##### ■ BILLY – STADE REMI LEVEQUE 2 – NNI 410160102

Cette installation est classée A8 jusqu'au 19/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 10/07/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Fournillon du 27/06/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 16/07/2034**



## District du Loiret

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ LA CHAPELLE SAINT MESMIN – STADE AURELIEN HATTON – NNI 450750102

Cette installation est classée T6 jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 14/06/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 12/06/2024 (A vérifier : 105 x 68 au lieu 100 x 65 – sécurisation vestiaire « arbitres » - pas de MC)
- ✓ AAC du 10/06/2024 pour 299 personnes signée du maire

**Au regard des documents transmis, la CRTIS met en attente le classement de cette installation en niveau T7 PN à réception du 0101**

##### ■ ORLEANS – STADE DE LA SOURCE – NNI 452340101

Cette installation est classée T2 jusqu'au 19/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T2 du et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Guy André et Guy Malbrand, CFTIS, du 09/07/2024 (Présent : Alain Desoeuvres)

**Gestion CFTIS**

##### ■ DORDIVES – STADE LES CHAUMONTS – NNI 451270102

Cette installation est classée T7 jusqu'au 28/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 14/06/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Scheurer du 18/06/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS classe cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/07/2034**

### 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

#### 2.2 Tests in-situ de maintien de classement

##### ■ AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU – NNI 450040101 – Voir L'ensemble du site

- ✓ Faire bilan complet des installations (NNI – Plan des vestiaires – liaison vestiaires / aires de jeu)
- ✓ Reçu tests in situ de Labo Des Sols du 27/06/2024

**Prévoir visite classement CFTIS pour Clériceau T3 - 0101, Clériceau 0104 + Clériceau 0102 projet**

##### ■ ORLEANS – STADE MARCEL GARCIN – NNI 452340201

- ✓ Tests in situ SYN du 05/07/2024 de NOVAREA

**Transmis à la CFTIS**



## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 9.2 Confirmations de classement

#### ■ ORLEANS LA SOURCE – STADE DE LA SOURCE 2 – NNI 452340102

Cet éclairage est classé E4 jusqu'au 20/07/2024

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/06/2023

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Desoeuvres du 20/06/2024

Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 549 lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0,56
- U2h (Ehin/EhMoy): 0.72

Points Bis: conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 16/07/2025**

- 
- **PROCHAINE REUNION le 03/10/2024**
  - **DOSSIER A RECEVOIR avant le 25/09/2024**

Le Président CRTIS  
Alain DESOEUVRES

Le Secrétaire de séance  
Guy MALBRAND

Publié le 22/07/2024